Info aînés Outaouais

TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

JUIN 2017

La maltraitance

Le jeudi 15 juin prochain soulignera la Journée mondiale de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés. « Il représente le seul jour de l'année où le monde entier exprime son opposition à l'abus et aux souffrances infligées aux générations plus âgées. La maltraitance des personnes âgées est un phénomène qui affecte les droits de la santé de millions de personnes âgées à travers le monde, et mérite l'attention de la communauté internationale. »

Dans le cadre du projet de loi 115, le gouvernement du Québec définit la maltraitance comme « un geste singulier ou répétitif ou d'un défaut d'action appropriée qui porte atteinte de façon sérieuse à l'intégrité physique ou psychologique, qui cause du tort ou de la détresse à la personne et qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance ».

La maltraitance peut prendre plusieurs formes : physique, psychologique, sexuelle, organisationnelle, matérielle, financière, la violation des droits de la personne, la négligence ainsi que l'âgisme. Selon le Rapport sur l'isolement social des aînés de 2014 effectué par le *Conseil national des aînés*, au Canada, les trois principaux facteurs de risque sociaux sont l'âgisme (38%), suivi des problèmes d'intégration culturelle ou sociale (17%) et ensuite des mauvais traitements envers les personnes âgées (13%).

Il est nécessaire de spécifier que les prévalences correspondent uniquement aux cas de maltraitance connus. Les victimes peuvent être réticentes à révéler leur problématique, car dans une multitude de cas, l'abuseur est un membre de la famille ou un proche. De plus, elles peuvent craindre la rupture des liens, la détérioration de la situation de maltraitance, mais également elles peuvent ressentir des sentiments multiples comme l'humiliation, la colère ou la culpabilité. La dépendance envers un donneur de soin ou un proche en raison de la perte d'autonomie ainsi que l'inaccessibilité ou la méconnaissance des ressources disponibles dans les milieux de vie constituent également des obstacles à la dénonciation.

Selon moi, la lutte contre la maltraitance est un combat de société. Ensemble, de manière concertée, les solutions sont plus viables et fortes pour le mieux-être et le bien être des aînés. Les cinq tables des aînés et retraités de l'Outaouais demeurent unies dans leur combat pour les aînés victimes de maltraitance. Elles sollicitent la participation active des citoyens. Tous ensemble pour faire une différence!

Pierre Cousineau, Président de la TCARO

La mission de la TCARO consiste à permettre aux aînés et retraités de bénéficier d'un lieu régional d'échanges, de concertation et de partenariat afin d'être en mesure d'unir leur voix pour mieux faire connaître leurs besoins et dégager les enjeux relatifs aux aînés et aux retraités

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Le 15 juin prochain portez du mauve

Dans le cadre de la **Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées,** qui aura lieu le 15 juin, la Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais, de concert avec les partenaires de la région, invite la population à porter fièrement le ruban mauve, symbole officiel de cette journée mondiale. Des milliers de rubans seront distribués partout dans la région. Faute de porter le ruban mauve, vous êtes invités à porter un vêtement ou un accessoire de couleur mauve durant cette journée. Par ce geste, nous soutenons que la maltraitance est inacceptable et qu'elle n'est pas tolérée en Outaouais.

L'AQDR-Outaouais en collaboration avec la TCARO, et l'OMH Gatineau ont élaboré un **napperon** comme outil de sensibilisation sur la maltraitance qui sera distribué dans les restaurants participants de la région.

Différents organismes de la région offriront des ateliers de sensibilisation **Ce n'est pas correct!** auprès de leur clientèle dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées.

L'événement **Ruban Mauve** organisé par l'OMH de Gatineau en collaboration avec les partenaires de la région aura lieu le mardi 13 juin 2017 de 10h à 15h au Centre Père-Arthur-Guertin, 16 rue Bériault, Gatineau. Cette journée s'adressant aux personnes aînées ainsi qu'au grand public, on présentera des kiosques de différents organismes et intervenants de la région, des activités diverses afin d'informer et de sensibiliser sur la problématique de la maltraitance envers les personnes aînées. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec **Geneviève Cloutier** à la coordination régionale au **819-966-6420 poste 8564 ou par courriel :** genevieve.cloutier@ssss.gouv.qc.ca

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Qu'est-ce que la maltraitance

La maltraitance des personnes aînées est une préoccupation qui existe au Québec depuis plus d'une trentaine d'années. Celle-ci peut être présente sous diverses formes de violence, d'abus, de mauvais traitement ou de négligence. Tout geste qui peut faire mal à un aîné ou qui menace sa santé ou son mieux-être est une forme de maltraitance, qu'il s'agisse de violence physique, psychologique ou sexuelle, d'exploitation financière, d'âgisme ou de violation des droits de la personne. Cela peut se traduire par des menaces, des privations de soins, des retenues de chèques, des serrements de bras, etc. Encore aujourd'hui, les personnes aînées touchées par la maltraitance sont hésitantes à dénoncer, notamment parce que dans plusieurs cas, les gestes sont posés par un membre de la famille ou un proche.

En Outaouais, la Table de concertation régionale dédiée à la lutte à la maltraitance a ciblé des priorités régionales s'orientant sur 3 axes de travail, soit :

L'Axe Sensibilisation : afin de développer et déployer des activités de prévention, d'information et de sensibilisation.

L'Axe Formation : afin d'identifier les besoins de formation des intervenants de la région (intervenants du réseau, des organismes communautaires, des bénévoles, des corps policiers) afin de mieux les outiller à intervenir lors de situations de maltraitance.

L'Axe Intervention : afin de clarifier la trajectoire de services lors d'une situation de maltraitance et de favoriser la concertation des intervenants lors d'une situation de maltraitance. Des comités de travail rattachés à chacun de ces axes sont formés de différents partenaires intersectoriels provenant d'organismes locaux et régionaux, de corps policiers et de représentants du CISSS de l'Outaouais. Ils ont débuté leurs travaux respectifs et ils sont à déterminer leur plan de travail, les actions qu'ils veulent entreprendre, les moyens utilisés, les résultats attendus et leurs échéanciers.

Programme Ce n'est pas correct!

Le 24 mars dernier, 16 agents multiplicateurs ont été formés afin d'offrir des ateliers de sensibilisation auprès des témoins (voisins, amis et familles) afin de les sensibiliser à reconnaître les indices de maltraitance chez les personnes aînées de leur entourage et à poser des gestes simples et pratiques pour apporter leur aide avec respect et de manière sécuritaire. Divers organismes de la région ont participé à cette formation : la FADOQ-Outaouais, l'AQDR-Outaouais, les Comités des usagers du CISSS de l'Outaouais, les Centres d'action bénévole de Hull et Gatineau, le Service de police de la Ville de Gatineau, l'organisatrice communautaire du CISSS de l'Outaouais, les intervenantes de l'OMH de Gatineau, les intervenantes ITMAV, le Centre Action Générations Vallée-de-la-Lièvre, le Centre d'entraide aux aînés, le Centre de ressource Connexions. Le programme *Ce n'est pas correct!* a été réalisé grâce à la collaboration du CIUSSS du Centre- Ouest-de- l'Île-de-Montréal et du Secrétariat aux Aînés.

Geneviève Cloutier, Table de concertation régionale
(Voir références à la page 5)

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Des ressources disponibles

Le sujet de la maltraitance envers les personnes aînées est de plus en plus présent dans l'actualité et les divers médias. Est-ce parce que cette problématique est plus fréquente qu'auparavant ? Pas nécessairement. Il y a fort à parier que nous en parlons davantage parce que notre société s'est positionnée et la considère inacceptable. La Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes aînées est une excellente occasion de rappeler à la population que ce phénomène existe et que des solutions s'offrent aux personnes qui en sont victimes.

LES TYPES DE MALTRAITANCE

Psychologique ou émotive	**Physique**
Sexuelle	**Matérielle ou financière**
Violation des droits	**Systémique ou institutionnelle**
Âgisme	**Négligence**

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME DE MALTRAITANCE OU D'UN ACTE CRIMINEL ? Bien souvent, la personne qui fait subir les mauvais traitements est connue de la personne aînée. Il est donc possible que cette personne fasse partie de votre entourage. Il peut s'agir d'un conjoint, d'un membre de votre famille, d'un membre du personnel soignant, etc. Il est tout à fait compréhensible que vous ayez de la difficulté à parler de ce que vous vivez, surtout si la personne qui vous maltraite est une personne qui vous est chère.

SI VOUS ÊTES VICTIME OU SI VOUS CROYEZ L'ÊTRE

Ne restez pas seul face à cette situation. Parlez-en à une personne en qui vous avez confiance. Il peut s'agir d'un proche, d'un membre de votre famille, d'un prêtre, d'un professionnel de la santé, d'un intervenant, etc. Dénoncer une situation d'abus ne veut pas nécessairement dire porter plainte. Dénoncer, c'est mettre d'autres personnes au courant de la situation que vous vivez et ainsi trouver des alliés et des alternatives à votre situation. N'hésitez pas à consulter les ressources d'aide à votre disposition. Votre CISSS (INFOSOCIAL 811) ou un organisme communautaire, comme le CAVAC, peut vous aider à comprendre la dynamique dans laquelle vous vous trouvez, vous écouter et vous aider à identifier vos limites et à les imposer auprès de la personne qui vous maltraite.

Malgré tout ce que l'on peut tenter de vous faire croire, vous n'êtes pas responsable des mauvais traitements qui vous sont infligés et vous ne méritez pas ce que l'on vous fait vivre.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE CAVAC DE L'OUTAOUAIS !

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, communément appelés CAVAC, sont des organismes à but non lucratif offrant des services aux personnes ayant été victimes d'actes criminels, à leurs proches ainsi qu'aux témoins de crimes. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Des ressources disponibles

Il n'est pas nécessaire d'avoir porté plainte à la police ni d'avoir l'intention de le faire pour demander de l'aide au CAVAC.
LES SERVICES OFFERTS DANS LES CAVAC SONT LES SUIVANTS :
L'INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE ET « PSYCHOSOCIOJUDICIAIRE »
L'INFORMATION SUR LES DROITS ET LES RECOURS
L'ASSISTANCE TECHNIQUE
L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'APPARAREIL JUDICIAIRE CRIMINEL
L'ORIENTATION VERS LES SERVICES SPÉCIALISÉS

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LES SERVICES SONT GRATUITS ET CONFIDENTIELS.

Kathleen Dufour, directrice générale
Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de l'Outaouais

Les informations contenues dans cet article sont tirées du guide **La maltraitance envers les personnes aînées-Identifier, Agir et Prévenir**, conçu par le Réseau des CAVAC du Québec, accessible sur Internet à l'adresse *:*
http://www.cavac.qc.ca/regions/laval/pdf/Guide_violence_aines_fr.pdf

Références des ressources

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels
819-778-3555
ou sans frais le 1 866 532-2822
www.cavac.qc.ca/regions/outaouais/accueil.html

INFO SOCIAL DU CISSS OUTAOUAIS
811

LIGNE AIDE ABUS AINÉS (confidentiel)
1 888 489 2287

PROGRAMME AINÉS AVISÉS
819 777 5774
http://aineavise.fadoq.ca/fr/Accueil/

PROGRAMME CE N'EST PAS CORRECT
819 966 6420 poste 8564
genevievecloutier@ssss.gouv.qc.ca
www.cenestpascorrectqc.org/

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Des aînés vulnérables

Le Réseau FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte en 2017, plus de 492 000 membres dont 20 000 dans la région de l'Outaouais. Il y a un peu plus de 45 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie Hélène Bouchard, était de briser l'isolement des aînés en leur offrant une panoplie d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Dû aux conséquences du vieillissement de la population québécoise, le Réseau FADOQ, tout en maintenant la dimension des loisirs, a aussi pour mission de défendre et faire la promotion des droits des aînés dans notre société. Plus ils avancent en âge, à cause de problèmes de santé, d'isolement social, de revenus modestes ou autres, plus les aînés seront fragilisés et vulnérables à une forme de maltraitance. Il ne faut pas oublier que le soutien intergénérationnel, qui permettait il n'y a pas si longtemps d'avoir l'aide des membres de la famille et des proches, n'est pas aussi présent aujourd'hui qu'il l'était dans le passé. Certains chercheurs soutiennent qu'entre 5 et 8% de nos aînés sont victimes en 2017 de maltraitance.

Devant cette situation préoccupante, nos gouvernements ont l'obligation d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les aînés du Québec. Malgré les efforts des dernières années de la part de nos gouvernements, comme l'indiquent les statistiques, beaucoup trop d'aînés sont encore victimes de violence physique, de violence émotive ou psychologique, de négligence, d'abus financiers, etc.

Le Réseau FADOQ est et sera toujours de plus en plus présent pour rappeler à nos gouvernements leurs responsabilités en matière de protection des aînés. Dans cette perspective, le Réseau FADOQ milite depuis quelques années pour la création d'une politique nationale du vieillissement qui permettrait de mieux appréhender les impacts de ce phénomène démographique et d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec. Plus récemment, en commission parlementaire, le Réseau FADOQ a pris position et a demandé au gouvernement du Québec de bonifier le projet de loi 115 s'il veut s'attaquer sérieusement à la maltraitance envers les aînés. Le président du Réseau FADOQ, Maurice Dupont, a fait valoir en commission parlementaire qu'il est primordial que la dénonciation de tout acte d'abus ou de maltraitance soit obligatoire et qu'elle fasse partie intégrante du projet de loi. Dans le même ordre d'idée, le Réseau FADOQ salue par ailleurs l'engagement de la ministre responsable des aînés, Francine Charbonneau, de laisser aux résidents des CHSLD le soin de décider s'ils veulent installer dans leur chambre une caméra de surveillance. Nul ne peut ignorer les campagnes depuis 2013 du bouton argenté, symbole du contrat social en faveur d`une qualité de vie des aînés.

Sur le plan régional, la FADOQ-Outaouais désire poursuivre son programme Aîné-Avisé et travailler en collégialité avec les autres organismes pour combattre, voire éradiquer la maltraitance envers nos aînés.

Richard Bisson, FADOQ région Outaouais

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

L'abus financier

La maltraitance financière n'est pas couverte par le projet de loi 115 déposé par la ministre responsable des aînés, Mme Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation. C'est malheureux. Ce projet de loi traite des abus physiques et des dénonciations de les cas d'abus dans l'environnement des CHSLD.

L'abus financier est un enjeu important de notre société.

Plusieurs aînés subissent une exploitation financière par des proches : ce sont souvent des membres immédiats de leur famille qui abusent. Et il est très difficile de dénoncer : il y a un aspect émotif que la personne abusée éprouve.

La Charte québécoise des droits et liberté de la personne protège les aînés contre cette forme d'exploitation :

- Obtenir de l'argent par la force ou des mensonges;
- Empêcher de recevoir des visites;
- Faire pression pour signer des documents légaux; et
- Faire preuve de négligence envers les aînés.

Plusieurs associations qui travaillent pour le bien-être des aînés tentent d'informer leurs membres. Ces associations ont présenté, au cours des années aux différents ministres responsables des aînés, des revendications afin de contrer la maltraitance sous toutes ses formes.

Une importante question doit être considérée : comment rejoindre les personnes isolées? Est-ce que les employés des institutions financières pourraient être impliqués dans la dénonciation de ces abus? Est-ce que d'autres ressources pourraient être identifiées? Ces questions sont lancées.

La personne isolée, aînée, peut développer une dépendance affective qui ouvrira la porte à la maltraitance financière.

Pour certaines formes d'abus financiers, comme les produits financiers, l'Autorité des marchés financiers apporte de l'information : c'est un outil.
https://lautorite.qc.ca/grand-public/

Pour l'instant, le principal moyen à la disposition des aînés, c'est l'information.

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais vous trouverez d'autres références à la page 5 :

- **Portail/Citoyen** :
http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/aines/Pages/ressources-aines-victimes-abus.aspx
- **La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :**
http://www.cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/exploitation.aspx
- **Educaloi :**
https://www.educaloi.qc.ca/capsules/les-aines-et-la-protection-contre-lexploitation-et-les-abus

La maltraitance envers les aînés est un enjeu tellement important que l'Organisation des Nations Unies a décrété le **15 juin Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.**
http://www.un.org/fr/events/elderabuse/

Lors de la journée internationale, il faut sensibiliser la population en portant le ruban mauve. Pour obtenir ce ruban, svp contacter les bureaux de la TCARO au 819 771-8391 poste 233.

Robert Leduc
Président du comité Bulletin de la TCARO

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Interdit aux anxieux et nerveux

MISE EN GARDE
Ne lisez pas le texte ci-dessous si vous pensez que toutes les personnes âgées à risque sont bien protégées.
Ne lisez pas ce texte si vous pensez que les aînés dans les ressources intermédiaires ou bénéficiaires de soins à domicile sont bien surveillés.
Ne lisez pas si vous pensez que les lois et règlements ont réglé les problèmes d'abus chez les moins autonomes parmi nous.
Ne lisez pas plus bas si vous pensez que la maltraitance n'existe pas en CHSLD ou ailleurs dans notre belle société.

SUJET TABOU
Nous n'aimons pas tellement entendre parler de sujets qui réveillent notre petite voix intérieure, qui dérangent un tant soit peu notre quiétude ou encore moins, des sujets qui pourraient nous obliger à agir et à intervenir pour corriger une situation.
Un peu comme la mort dont il ne faut pas parler à moins d'être obligé d'y faire face, la maltraitance ne fait pas partie des sujets discutés dans les salons ou les autobus. Peut-être parce que ça pourrait, comme la mort, nous arriver un jour, ou pire, parce que nous soupçonnons un cas près de nous et que le silence nous convient bien.

UNE PETITE VOIX INTÉRIEURE
Les lois nous donnent bonne conscience et créent l'impression que les élus ont tout fait à notre place pour protéger les aînés peu ou pas autonomes. Cependant le manque de personnel, la surcharge de travail et le peu de formation des préposés aux bénéficiaires devraient peut-être nous inquiéter un peu..

Savez-vous que la formation des personnes préposées aux aînés vulnérables est passée de 25 semaines à 5 semaines ? Êtes-vous au courant que la dénonciation obligatoire ne l'est pas dans les ressources intermédiaires et les soins à domicile mais seulement en CHSLD ? Savez-vous que le ratio d'heures par personne diminue aux services à domicile ?

Enfin, que feriez-vous si vous appreniez que votre voisine ou son mari sont maltraités par un membre de leur famille ou une personne qui donne des soins à domicile ? Et si ça se passait dans votre famille, que votre père était victime d'un de ses petits-fils ?

DES EXCUSES EN CONCLUSION
Excusez-moi si j'ai perturbé votre « zénitude » car ces situations d'abus physiques ou financiers sont rares. Ces cas n'arrivent habituellement qu'aux autres et se retrouvent surtout dans les médias qui cherchent le sensationnalisme. Ne vous inquiétez surtout pas.

Denis Carrier

Mon implication

Ma vie professionnelle m'a largement aidé à développer une capacité qui parfois me gêne un peu.

La présentation des billets de réflexion pendant 3 ans à Radio Canada a aiguisé mon esprit. L'observation en classe des futurs enseignants a développé cette habilité.
Depuis quelque temps je suis arrivé à un constat un peu inquiétant. Je suis engagé dans des activités d'une résidence pour personnes retraitées où je demeure. Je viens à la conclusion que nous pratiquons, non pas une maltraitance extrême, mais une réalité qui est tout près de la maltraitance et l'intimidation, très souvent déguisées, un peu sournoises: nos refus de jouer avec un partenaire ou adversaire désigné par le hasard, nos remarques, nos impatiences devant la lenteur de certains corésidents, nos hausses de voix […].

J'ai peur d'être moralisateur. Mais avec la célébration de « La journée mondiale de lutte contre la maltraitance et l'intimidation des personnes aînées» (15 juin), il conviendrait que les responsables des résidences sensibilisent les résidents à combattre cette situation un peu négligée. On va espérer que le projet de loi 115 changera des attitudes et des pratiques.

Mais il incombe aux résidents eux-mêmes d'être les premiers agents de changement. Les grandes décisions en haut lieu, les politiques, des objectifs établis par l'administration connaîtront du succès pour autant que nous nous impliquions nous-mêmes au niveau du plancher des vaches.

À toutes et à tous une riche journée mondiale et surtout un engagement personnel pour combattre la maltraitance des personnes aînées aux lendemains de cette journée.

Gustaaf Schoovaerts, UQO

Programme de soutien financier
ENSEMBLE CONTRE L'INTIMIDATION

Vous avez une idée ? un projet pour contrer la maltraitance, l'intimidation ? Présentez votre projet :
http://www.newswire.ca/fr/news-releases/programme-de-soutien-financier-ensemble-contre-lintimidation---la-ministre-charbonneau-invite-les-organismes-a-but-non-lucratif-a-soumettre-un-projet-pour-prevenir-et-contrer-lintimidation-sous-toutes-ses-formes-622094863.html

Info aînés Outaouais
TCARO
Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Témoignage

« Le monde a tellement changé dans les dernières décennies. Nos familles sont dispersées entre les villes, la technologie moderne est complexe et tous les coûts de la vie nous semblent trop élevés. Oui, on a toujours le bingo et d'autres loisirs qui nous donnent des périodes de repos pendant la semaine, mais il faut quand même faire face à nos grands défis si on veut profiter de notre retraite bien méritée. Dans tout cela, il faut s'assurer que nos vulnérabilités ne permettent pas aux opportunistes de prendre avantage de nous. Nos êtres chers nous visitent moins souvent, l'internet porte des menaces financières et avec nos ressources assez limitées, on risque d'être exploité du fait de notre nature généreuse. On est chanceux que la Table de concertation des ainés et retraités de l'Outaouais soit là pour nous aider à comprendre la vie moderne et à nous protéger. Parlons ensemble pour développer des outils pour nous défendre de façon physique, sociale et financière et pour construire de meilleurs réseaux d'aide pour nous tous. »

Pour le moment, je n'ai pas d'évènements à proposer dans le cadre du dossier de la maltraitance et de l'intimidation, mais je suis très heureux du fait que vous abordez cet enjeu de société dans cette édition du Bulletin.
Félicitations pour votre implication sociale et votre bon travail,

Mike Duggan, conseiller du district de Lucerne

Aînés: attention à l'exploitation

Face à l'exploitation, les aînés peuvent être particulièrement vulnérables. Mais des moyens existent pour lutter contre ces situations.

Reconnaître une situation d'exploitation : https://www.protegez-vous.ca/partenaires/educaloi/Aines-attention-a-l-exploitation

Pour vous abonner au bulletin :
(819) 771-8391 Poste 232
administration-tcaro@videotron.ca

Note : Dans ce numéro, le genre masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour le genre féminin.